



# RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

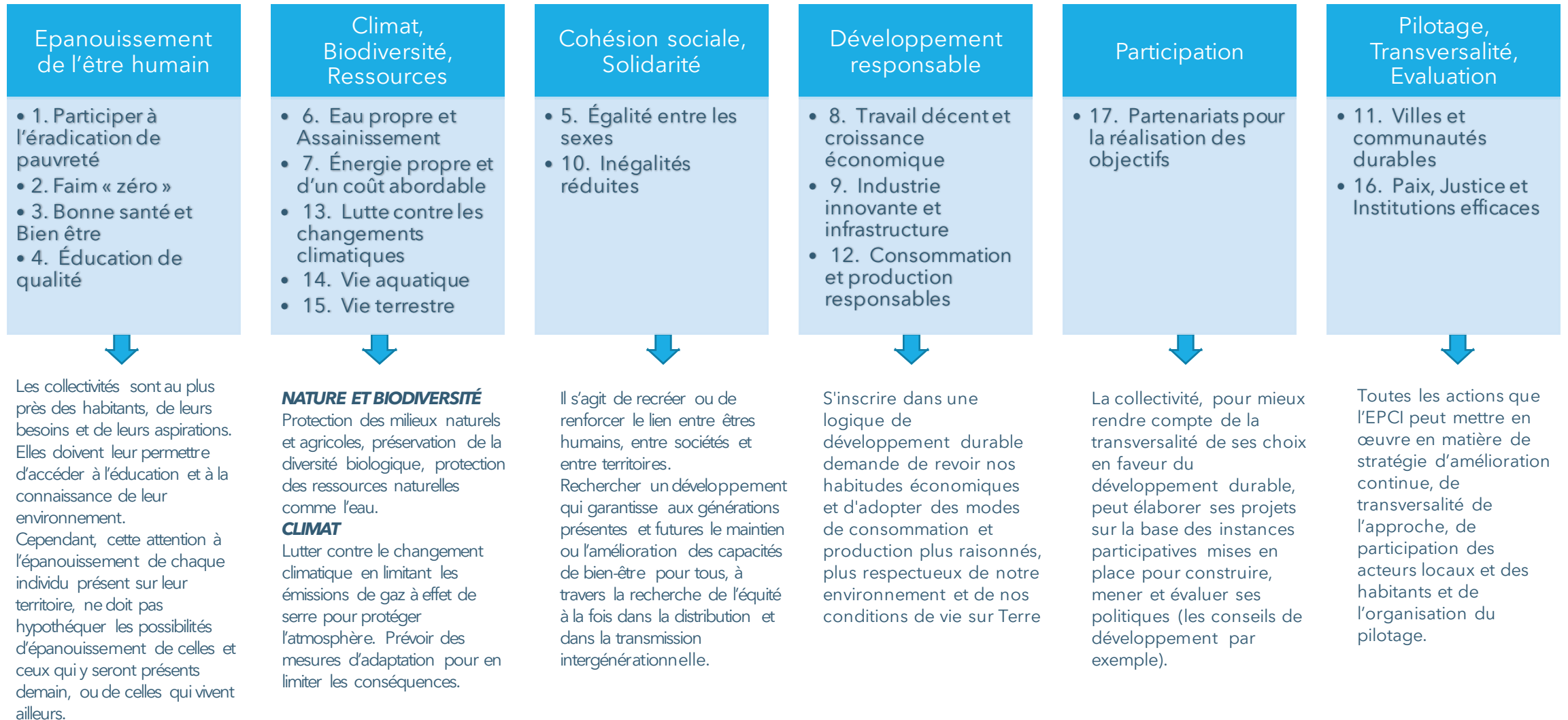


# SOMMAIRE

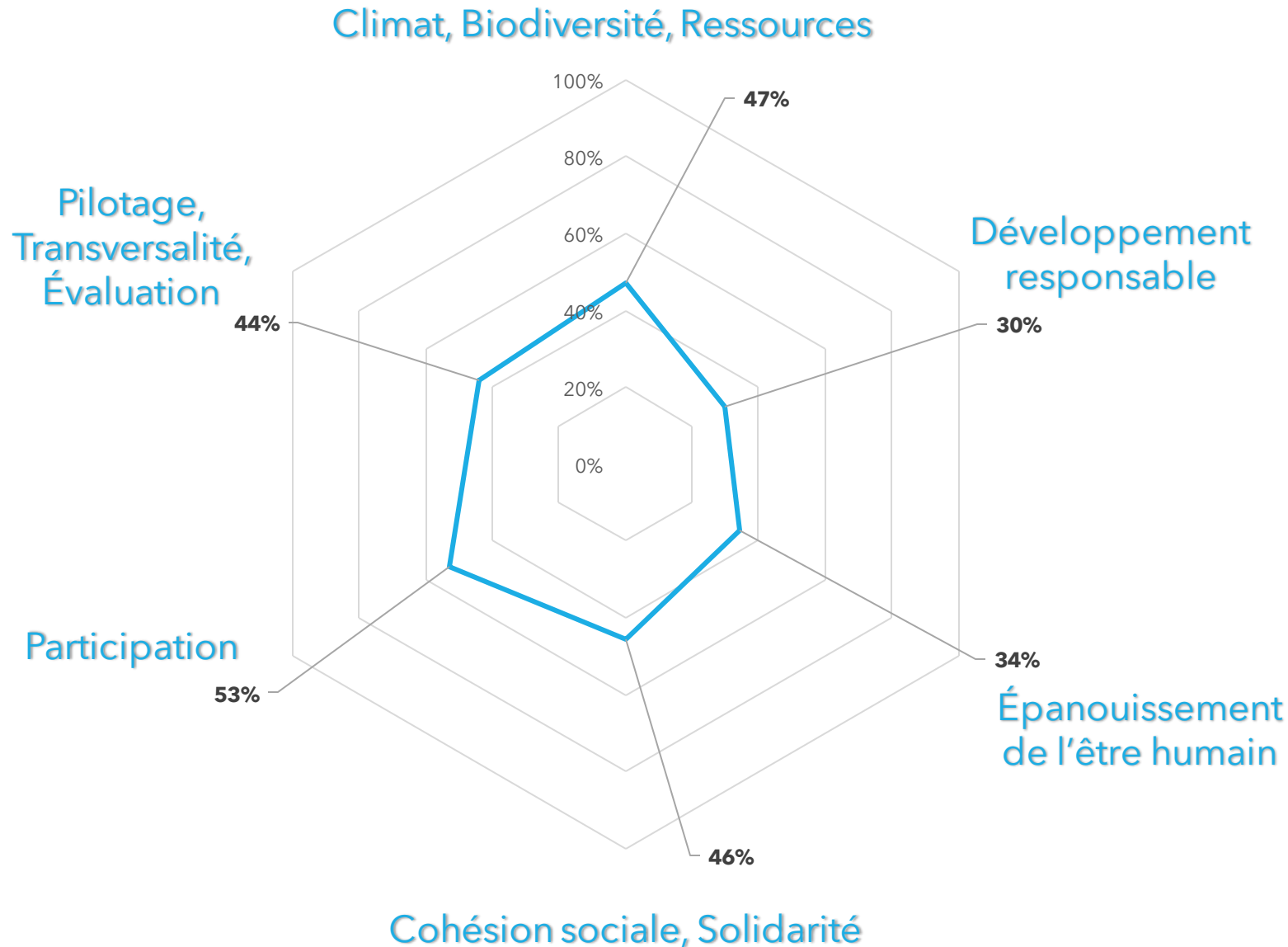
**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 6 FINALITÉS**  
**LA SITUATION GLOBALE DE L'AGGLO**  
**LE DÉTAIL PAR DIRECTION GÉNÉRALE**  
**LES PISTES POUR LA SUITE**

# LES ODD EN 6 FINALITÉS

- 17 Objectifs de Développement Durables – ODD – sont définis par les Nations-Unies
- La contribution de la CAGP à ces ODD s'organise autour de 6 axes :



# Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités de développement durable

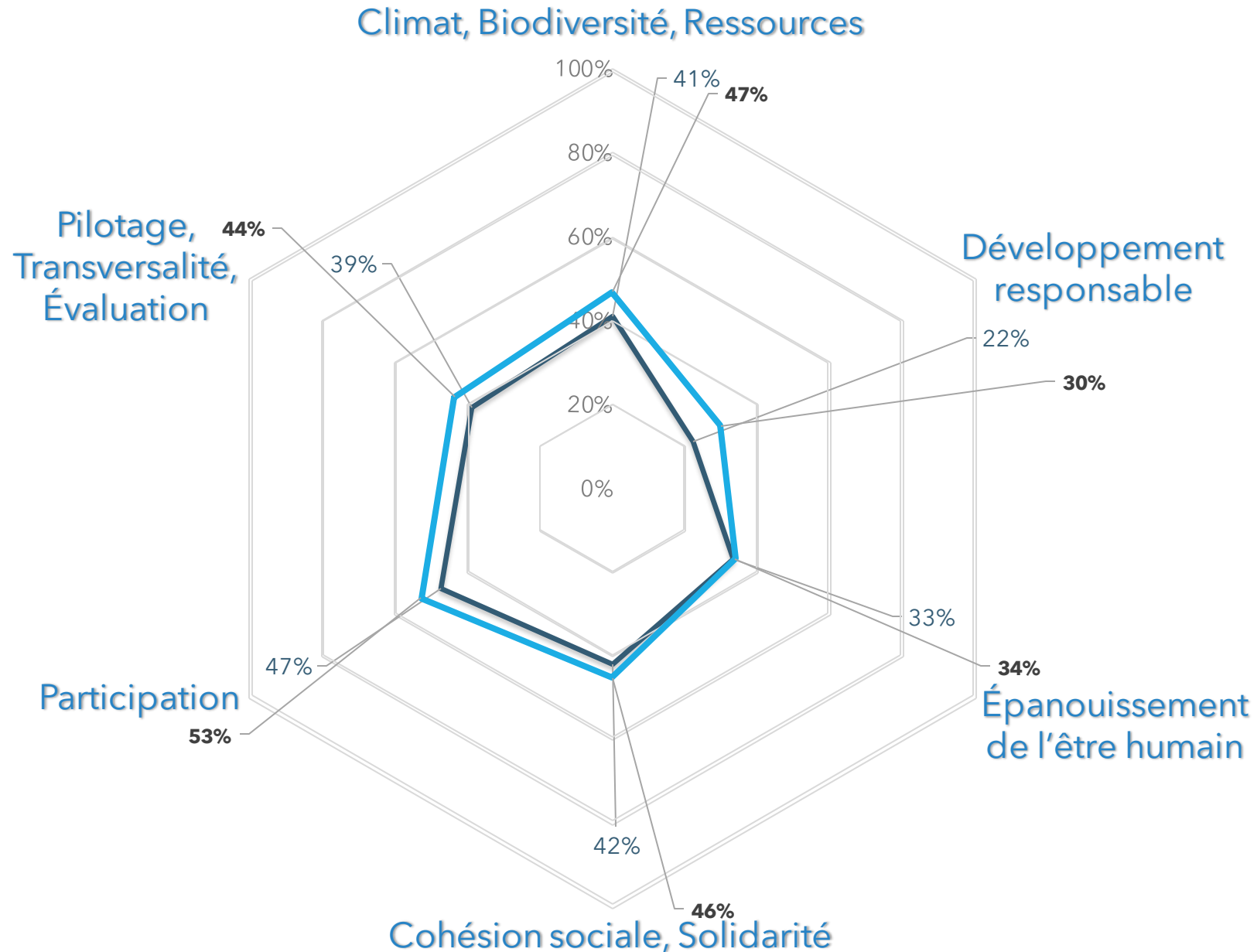


Une progression globale en 2023 !

*Sur la globalité de ses compétences et de son fonctionnement, le Grand Périgueux montre un engagement de la collectivité sur l'ensemble des 6 finalités.*

*La Participation est toujours le point fort de l'agglomération. Ce résultat se base sur une intégration marquée de la thématique dans la majorité des directions.*

# Les 6 finalités de développement durable : évolution 2022-2023



Par rapport à 2022

*Le Grand Périgueux a progressé sur l'ensemble des six finalités fixées pour son développement durable.*

*Nous pouvons noter des efforts particuliers sur la finalité du Développement responsable qui était ressortie comme la plus faible en 2022. C'est toujours le cas mais avec une progression de 8 points sur 2023 et des actions en cours qui devraient montrer une progression toujours à la hausse sur 2024, avec un travail particulier sur l'accompagnement des entreprises notamment.*

*Année de concertation dans le cadre du projet de territoire, nous constatons également une évolution importante sur le volet Participation (6 points) qui était déjà le point fort de l'agglomération.*



# DÉTAIL PAR DIRECTION

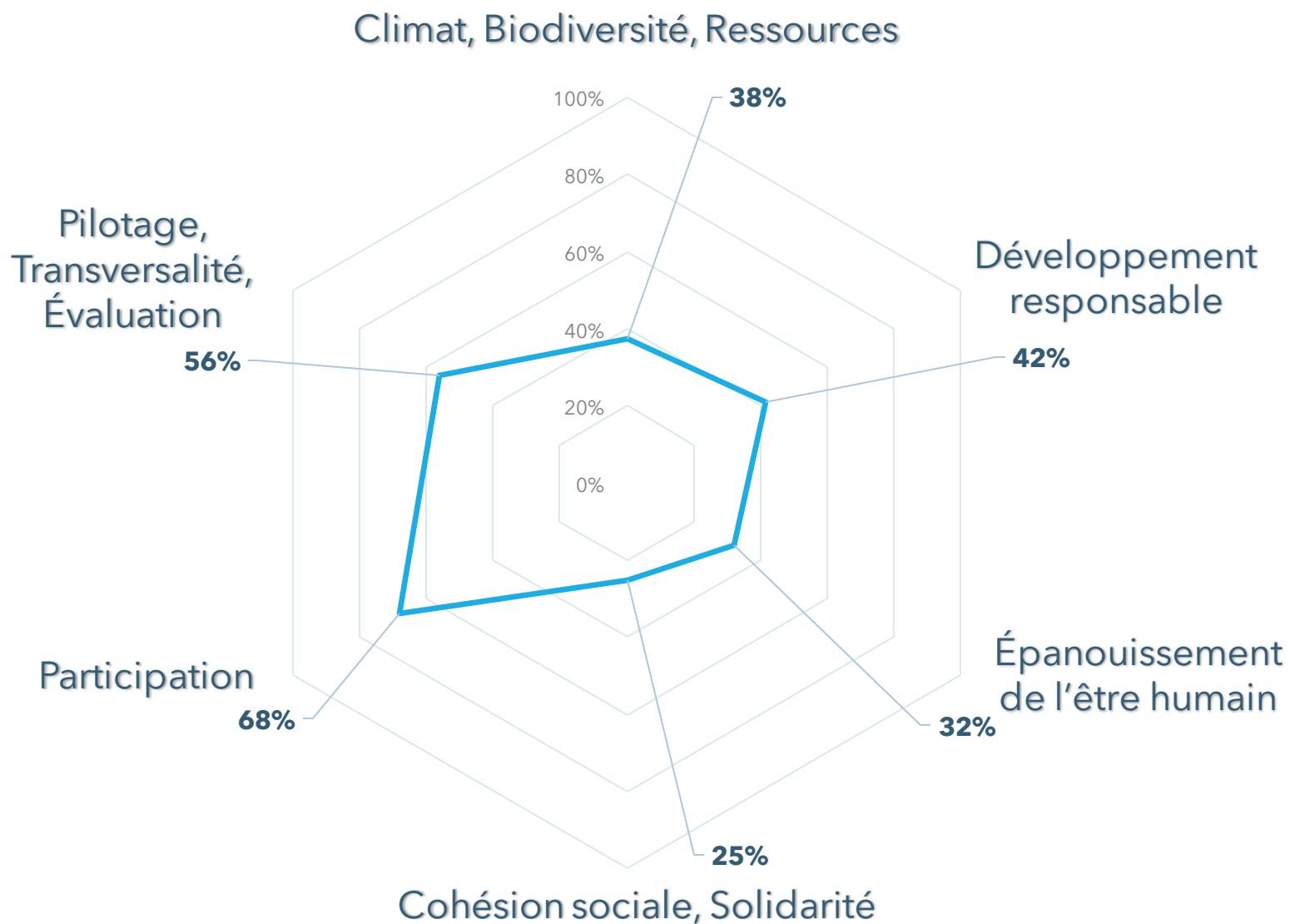


# DIRECTION GÉNÉRALE

- ✓ ACCUEIL
- ✓ AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS
- ✓ ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES ET INSTANCES
- ✓ DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CODEV
- ✓ SYSTÈME D'INFORMATION...

# Positionnement de l'agгло face aux 6 finalités d'ODD :

## Direction générale

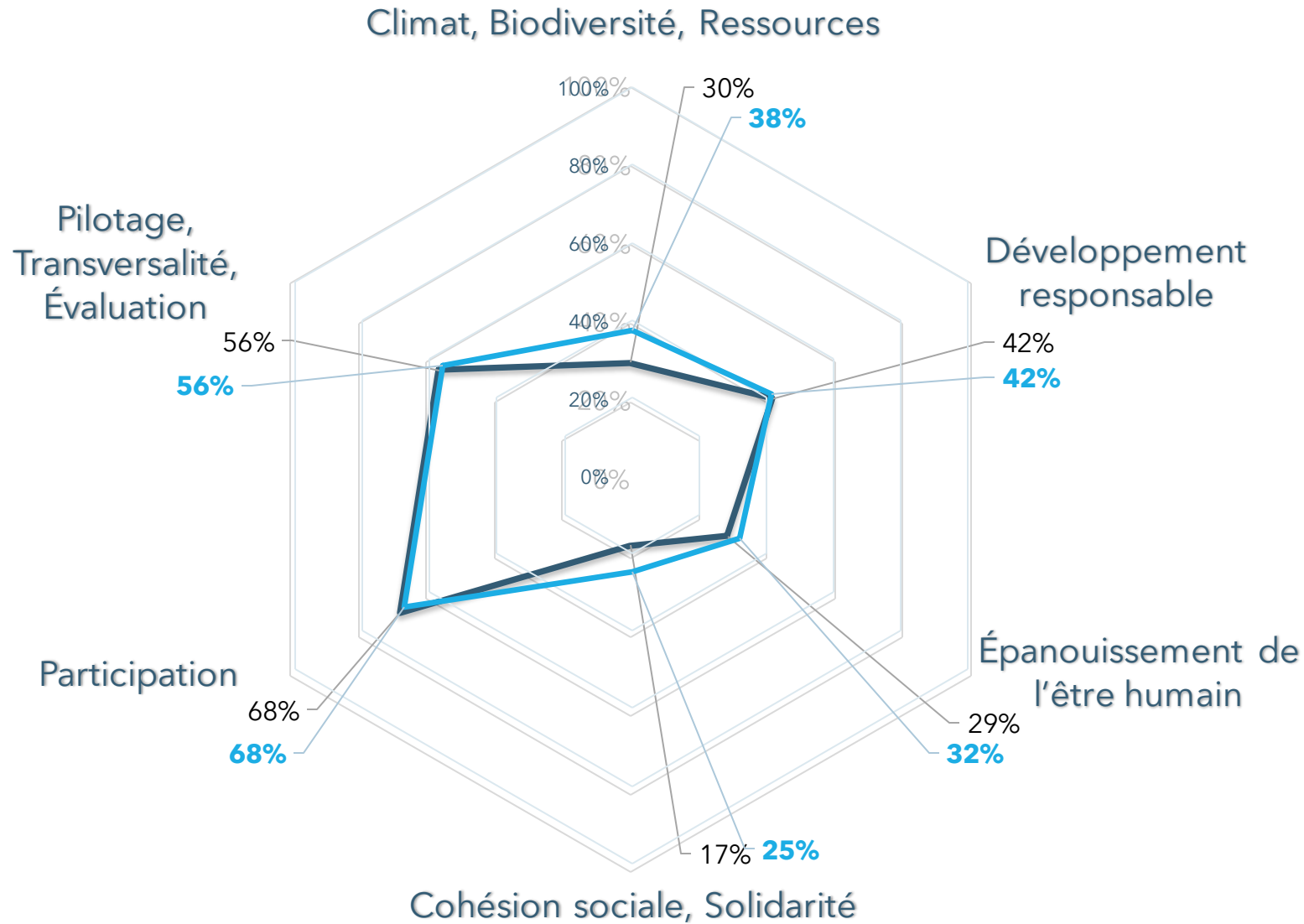


Le point fort de la Direction générale est la participation : rien de surprenant, cette direction comptant la partie démocratie participative dans ses rangs, avec l'animation du CODEV notamment.

Elle se démarque également sur le volet Pilotage-Transversalité-Evaluation en lien avec son service support que représente les Systèmes d'information, la gestion des assemblées délibérantes et la partie Achats et marché publics qui demande de travailler avec tous les services. Et même au-delà : avec le schéma de mutualisation, les communes membres bénéficient également de l'appui de la direction.



# Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD : Direction générale / évolution 2022-2023



Par rapport à 2022

La DG s'est maintenue sur ses points forts, la Participation et la transversalité, et à progresser sur les autres objectifs de développement durable.

C'est notamment sur les aspects environnementaux et sur la cohésion sociale-solidarité que la progression est la plus marquée (+ 8 points chacun). Le travail enclenché sur le numérique responsable en est la principale explication.

# Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD :

## Direction générale / Actions phares de 2023



- Travail avec PériMouv' sur l'offre de vélos de service
- Actualisation du schéma de mutualisation permettant plus de solidarité avec les communes
- Renfort des partenariats dans le cadre de la loi REEN, notamment sur la valorisation des déchets
- Consultation du public dans le cadre du Projet de territoire



### PRÉVUES EN 2024

Élaboration de la feuille de route sur le numérique responsable

Étude sur la Gestion des Relations à l'Usager

# Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD :

## Direction générale / Point sur la stratégie numérique responsable

**En 2023** : organisation interne, préfiguration de la stratégie, formation des référents, recueil d'éléments de diagnostics...

**En 2024** : formalisation de la feuille de route NR et du plan d'actions attachés



Structuration de la stratégie NR d'avril à décembre 2024

Un évènement de sensibilisation pour les entreprises et les structures publiques le 29 mars 2024

### NOUVEAUTÉ 2023

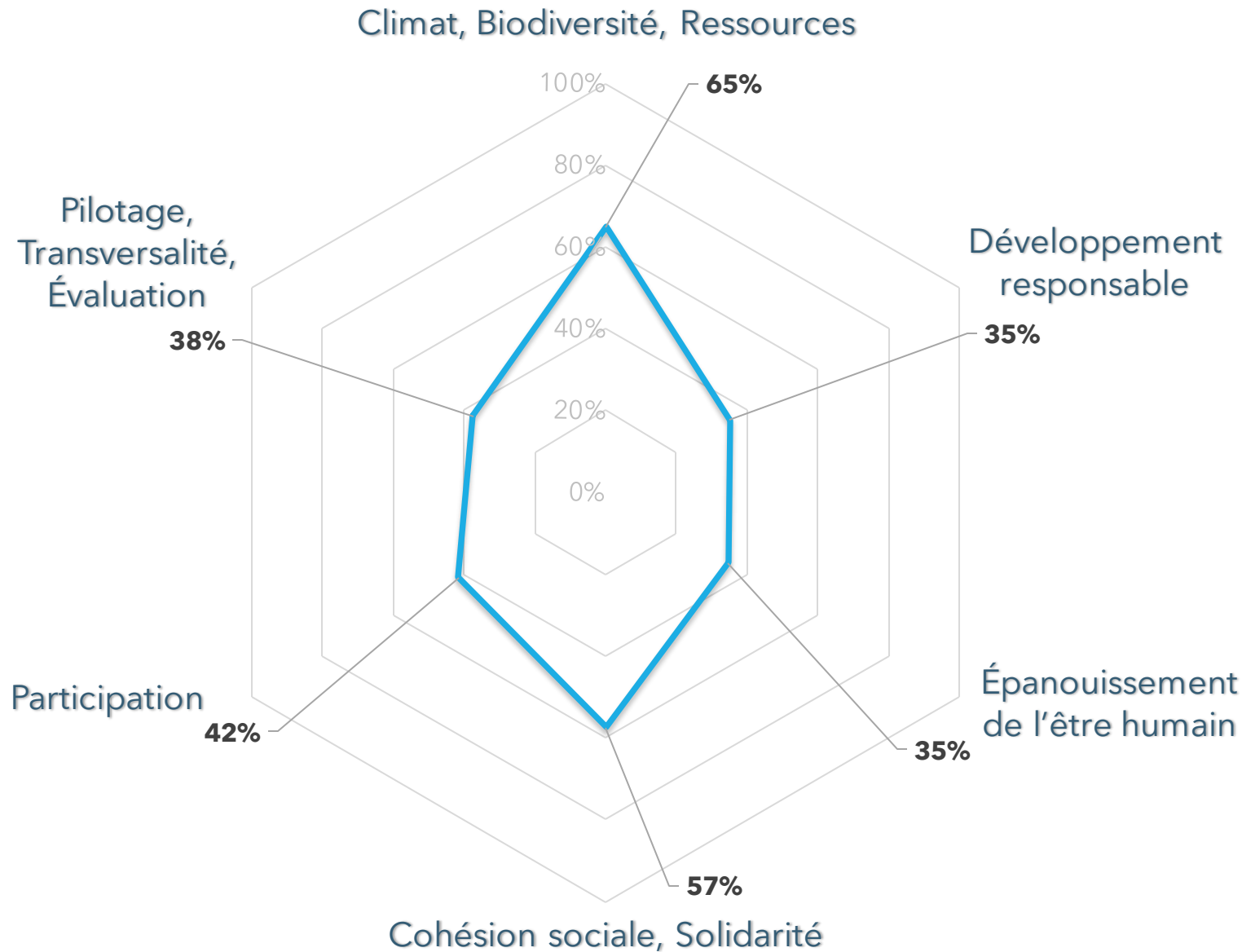
Le décret du 30 juillet 2022 prévoit que « La stratégie numérique responsable devra faire l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du rapport, présenté préalablement aux débats sur le projet de budget, sur la situation en matière de développement durable prévu à l'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales. »



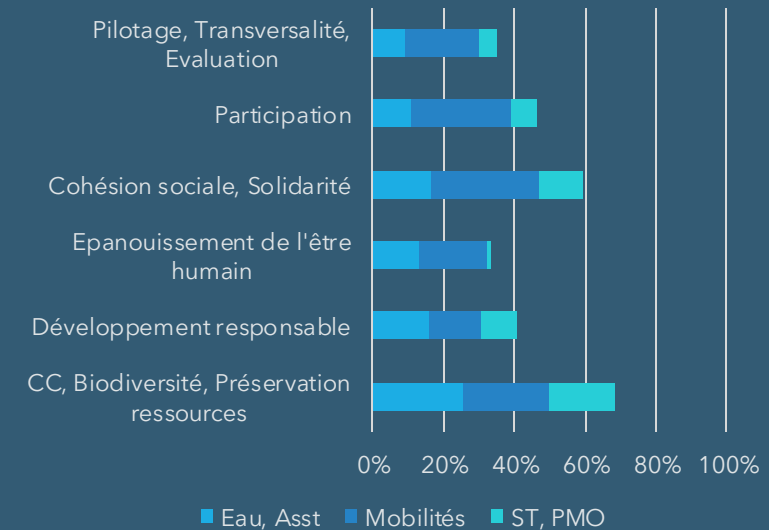
# DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉS

- ✓ MOBILITÉS
- ✓ EAU ET ASSAINISSEMENT
- ✓ SERVICES TECHNIQUES

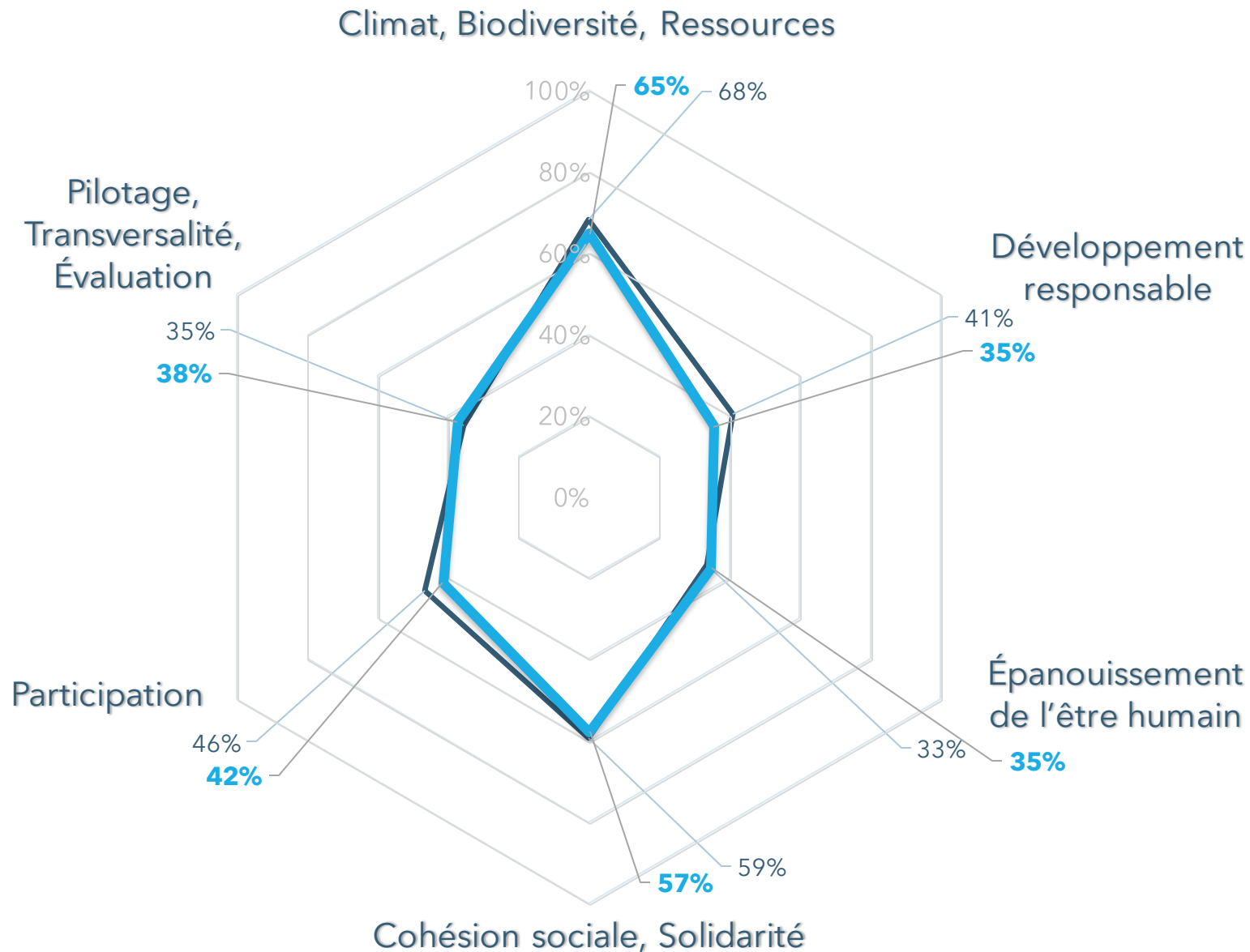
# Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : **DGA-AMÉNAGEMENT** et **MOBILITÉS**



La DGA - A est bien positionnée sur les finalités environnementales et sur la Cohésion sociale et Solidarité, en lien notamment avec le travail réalisé sur les volets eau et mobilités qui intègre à la fois les aspects environnementaux, économiques et sociaux.



# Positionnement de l'agгло face aux 6 finalités d'ODD : **DGA-AMÉNAGEMENT** et **MOBILITÉS** / évolution 2022-2023



Par rapport à 2022

Les différents objectifs de développement durable sont intégrés de façon assez homogène en 2023 par rapport à 2022.

# Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : **DGA-AMÉNAGEMENT** et **MOBILITÉS** / Actions phares de 2023

## Volet eau :

- Les nouveaux contrats d'exploitation sont optimisés pour la gestion des consommations électriques



- Actions de sensibilisation :

- distribution de dépliants sur l'économie d'eau transmis aux usagers en juin 2023 afin d'inciter la population à réduire leur consommation
- Organisation de visites des installations par des écoles (usine du Toulon, station de traitement de Trélissac...)

- Étude sur réutilisation des eaux traitées de la station de Saltgourde, Trélissac et Boulazac
- Consultation du Pays de Beleyrne pour action sur le moustique tigre au niveau des bassins d'orage

- Toujours des actions de solidarité internationale, via les dotations des délégués
- Élaboration d'objectifs communs dans le cadre du PTGE établi en 2023

## Services techniques / PMO :

- Tout le travail mené avec l'économiste du flux interne (suivi conso) et avec le SDE 24 (décret tertiaire) + données et diagnostics pour aide à la décision sur plan de rénovation du patrimoine bâti de l'agglomération
- Intégration des exigences dans le cahier des charges techniques imposé aux Moe
- Recours au Marché de Performance pour garantir la construction de bâtiments économes

## PRÉVUE EN 2024

- démarrage accord cadre installations vannes de régulation (objectifs : limiter le rejet EU par temps de pluie dans l'Isle) ; ces ouvrages se substituent en partie à des bassins d'orage
- dans le cadre de l'atlas de la biodiversité à l'échelle communautaire, des formations seront proposées au service en charge des espaces verts

# Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD : **DGA-AMÉNAGEMENT** et **MOBILITÉS** / Actions phares de 2023

## Mobilités durables :

- Mise en place d'un service d'autopartage
- Concrétisation de la transition énergétique du parc de bus
- Validation d'une stratégie d'achat de petits bus pour les communes rurales
- Actualisation du schéma cyclable avec une vocation intercommunale forte
- Accompagnement fort des entreprises et des administrations dans les plans de mobilités



## PRÉVUES EN 2024

- Mise en place de lignes de covoiturage
- Mise en service des mini-bus dans les communes rurales
- Avancement du projet de nouvelle billettique
- Poursuite du travail IRVE et panneaux photovoltaïques sur parkings
- Poursuite des travaux aires de covoiturage

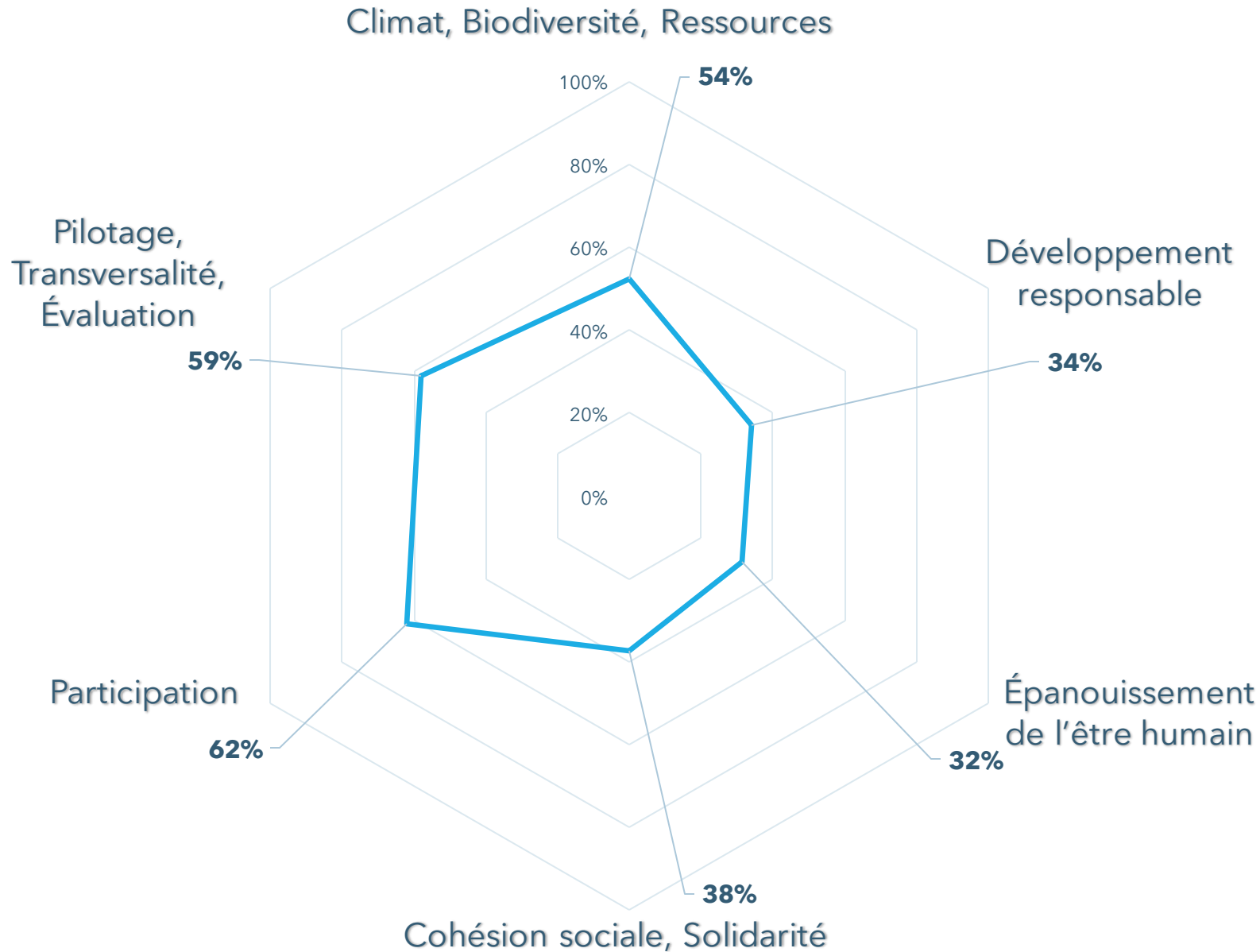




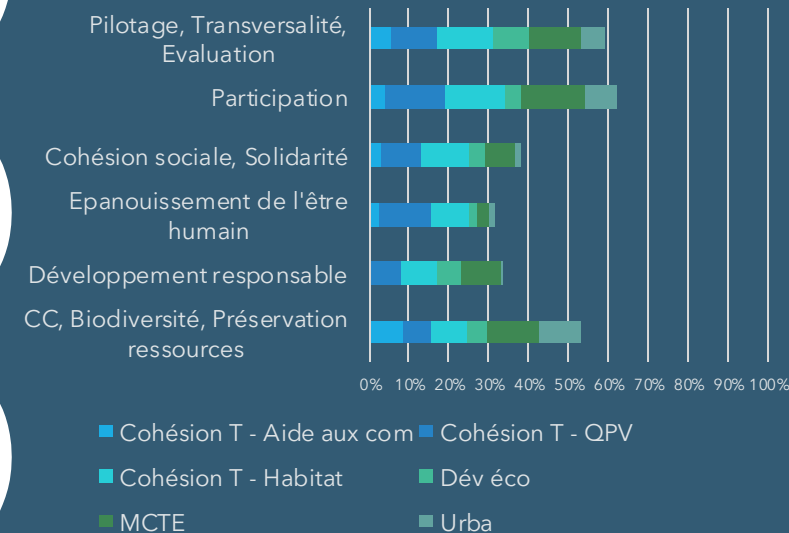
# DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE- DÉVELOPPEMENT ET COHÉSION TERRITORIALE, ATTRACTIVITÉ

- ✓ COHÉSION TERRITORIALE
- ✓ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME
- ✓ MISSION CLIMAT TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- ✓ URBANISME

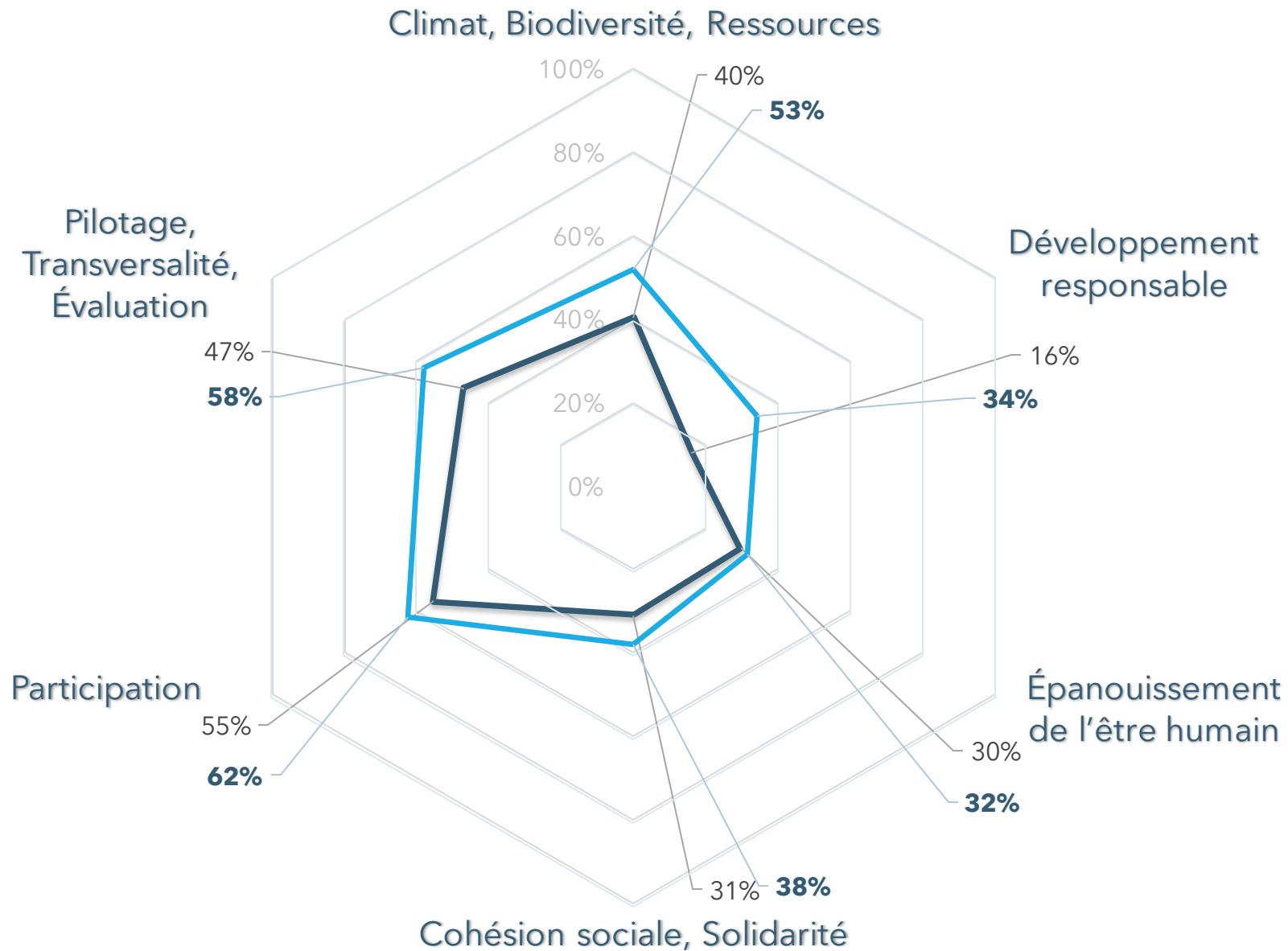
# Positionnement de l'agгло face aux 6 finalités d'ODD : **DGA-Développement et Cohésion territoriale, Attractivité**



Comme en 2022, la DGA-D contribue surtout aux objectifs de développement durable en termes de Participation et de Pilotage Transversalité et Evaluation ce qui est révélateur de ses missions en lien avec des thématiques qui demandent de la co-construction des projets et un partenariat important dans leur réalisation, que ce soit en matière de politique de la ville, d'habitat, d'agriculture durable ou d'environnement.



# Positionnement de l'agгло face aux 6 finalités d'ODD : **DGA-Développement et Cohésion territoriale, Attractivité / évolution 2022-2023**



Par rapport à 2022

La DGA-D a progressé sur tous les objectifs de développement durable en 2023 par rapport à 2022.

C'est en matière de développement responsable que la DGA-D a le plus progressé (+18 points !) en s'appuyant notamment sur les actions envers les entreprises (recrutement d'une personne en charge de l'ESS, travail sur l'économie circulaire et le réemploi...).

# Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : DGA-Développement et Cohésion territoriale, Attractivité / Actions phares de 2023

## Aide aux communes :

- Repérage et mobilisation des dispositifs en faveur des transitions (Fonds Vert de l'Etat, AAP différents financeurs...) et accompagnement des communes et des directions métiers de l'agglomération
- Mise en place d'aides du Grand Périgueux en faveur des transitions (bonus écologique, AAP Actions Ecologiques)

## Volet Habitat :

- Les excellents résultats d'AMELIA 2 sur l'année
- Les rénovations thermiques des logements sociaux
- L'évaluation à mi-parcours du PLH

## Quartier Politique de la ville :

- AAP Boucle FertISLE : développement agriculture urbaine (études, mise en œuvre jardins partagés et nurserie maraichère)
- Etude Gestion eaux pluviales et renaturation sur le QPV de Chamiers
- Missions des stagiaires en lien avec la transition écologique et les habitants
- Organisation de réunions de gestion urbaine et de proximité (GUSP) associant un large partenariat (ST ville, associations, habitants, experts...) dans le cadre du PRU
- Une enveloppe de 100 000 € dans le cadre de l'AAP Politique de la Ville
- Les actions « J'apprends à nager » et « aisance aquatique »
- Organisation d'une grande concertation citoyenne pour préparer le contrat de ville "engagements 2030"
- Livraison d'opérations de rénovation thermique de logements HLM, d'aménagements et de végétalisation d'espaces publics, d'équipements structurants dans les QPV

## PRÉVUE EN 2024

- Adaptation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique en Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique
- Intégration de Grand Périgueux 2040 dans les différentes contractualisations.
- Accompagnement des communes rurales dans le dispositif France Ruralités

### Territorialisation du POA-Habitat (PLH)

#### PARC SOCIAL :

- Réactivation des échanges avec les bailleurs sociaux
- Mieux communiquer sur le bonus DD
- Nouvelle convention intercommunale d'attributions des logements sociaux, PPGDID
- Actualisation des règlements d'intervention en faveur du parc public

#### PARC PRIVE

- Réflexion à mener sur la poursuite du programme AMELIA
- Réalisation d'un parc urbain dans le cadre du PRU de Chamiers, adapté aux transitions écologiques
- Financement d'actions sur les économies d'eau et d'énergie pour les habitants des quartiers (Soliha et 3S) dans le cadre de l'AAP PDV
- Formalisation du nouveau contrat de ville "engagements 2030"
- Augmentation des aides aux porteurs de projet dans le cadre de l'AAP Politique de la ville

# Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD : DGA-Développement et Cohésion territoriale, Attractivité / Actions phares de 2023

- Lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) à l'échelle communautaire
- Évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territoriale
- Lancement de l'Appel à Projet Actions écologiques pour les communes rurales du Grand Périgueux
- Finalisation du Plan d'actions sur la qualité de l'air (PAQA)
- Appui d'une étudiante en alternance sur le volet économie circulaire
- Élaboration d'une stratégie dans le cadre du Contrat d'objectifs (COT) signés avec l'ADEME sur les volets climat et économie circulaire
- Formation des agents du nouveau siège au tri des déchets et installation d'un composteur
- Réponse à territoires d'industrie en commun avec le Grand Bergeracois



## PRÉVUES EN 2024

- Recrutement pour l'animation de Territoires d'industrie, mutualisé avec le Grand Bergeracois
- Étude de planification et compensation environnementale

Volet économie circulaire (ECi) :

- Formation des élus, des agents et du groupe environnement du CODEV via la fresque de l'économie circulaire
- Première bourse aux matériaux pour les entreprises du bâtiment
- Rencontre synergies et accompagnement de plusieurs synergies entre entreprises locales
- Webinaires d'informations sur les aides à la transition écologique pour les entreprises du territoire
- Action de protection des insectes pollinisateurs
- Étude sur la zone de confluence Isle-Auvezère
- Valorisation de la ZH de Neufont
- Projet de valorisation pédagogique de l'étang du Rosier
- Lancement des actions de suivi de la qualité de l'air
- Validation de la stratégie COT Climat et ECI
- Inventaires et animations dans le cadre de l'ABC



# DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - RESSOURCES, SERVICES & SOLIDARITÉS

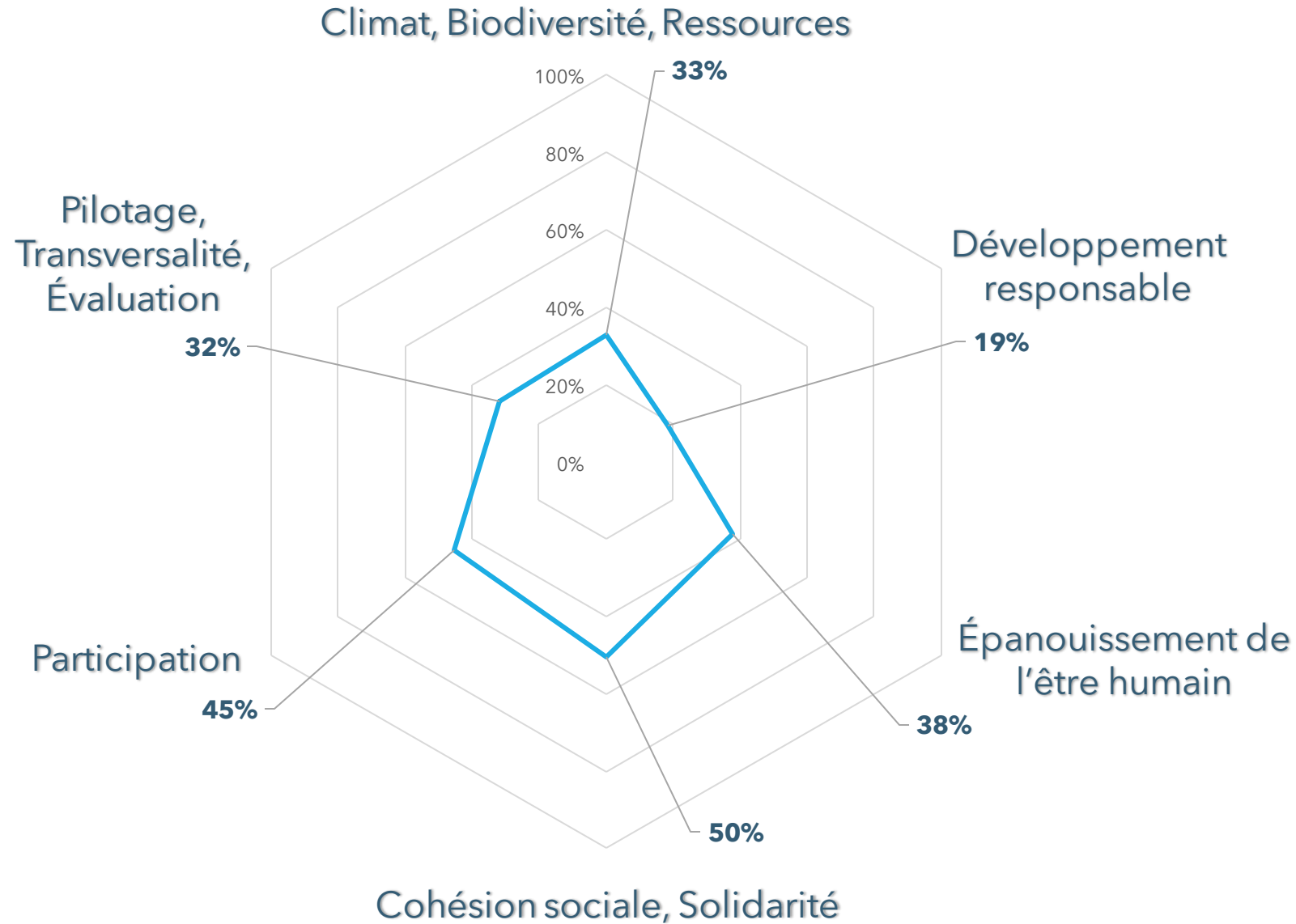
✓ FINANCES ET EVALUATION

✓ RESSOURCES HUMAINES

✓ SOLIDARITÉ ET SERVICES

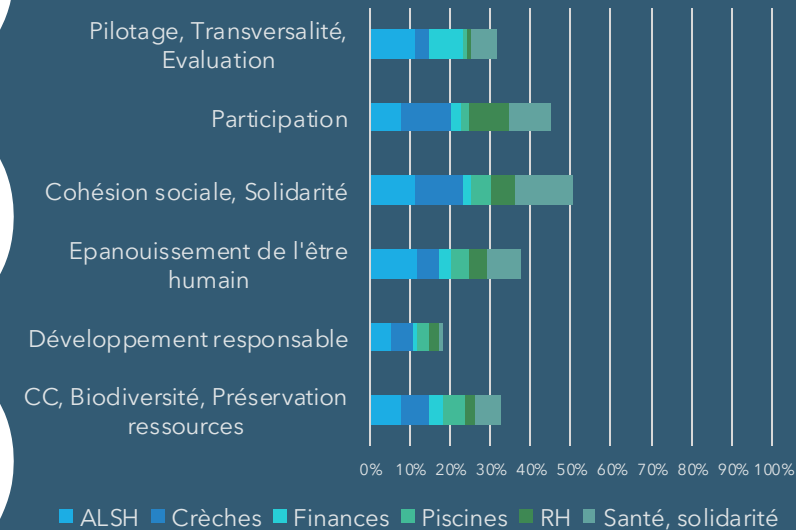
- ✓ Petite-enfance, Enfance
- ✓ Piscines, Sport et Loisirs
- ✓ Santé, Solidarité
- ✓ Plan territorial de lutte contre les discriminations
- ✓ Accueil des gens du voyage
- ✓ Projet Silôt

# Positionnement de l'agгло face aux 6 finalités d'ODD : **DGA-RESSOURCES, SERVICES & SOLIDARITÉS**

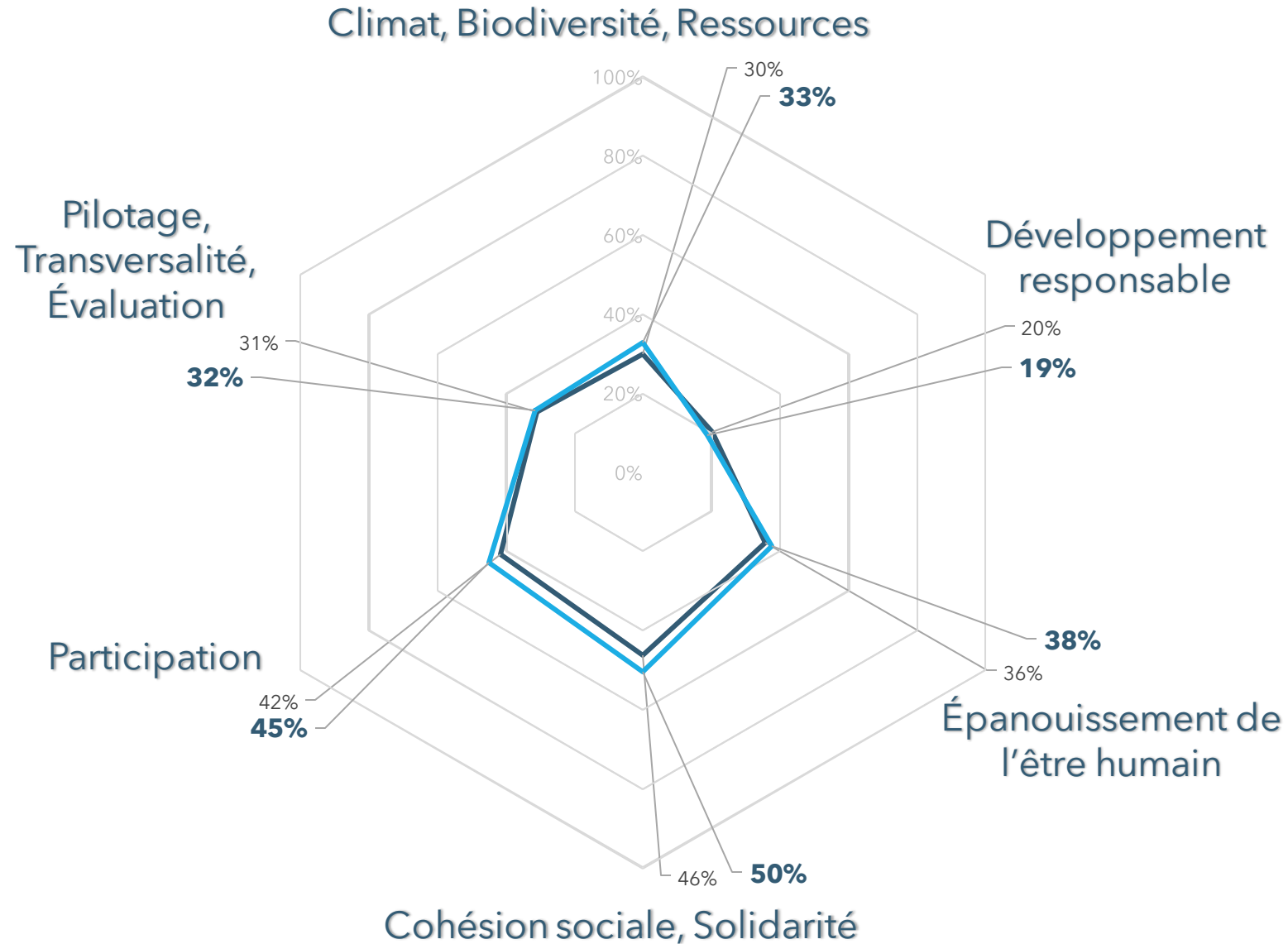


Les points forts de la DGA-R se retrouvent au niveau des objectifs de développement durable sur la Cohésion sociale-Solidarité et la Participation.

Cette situation reflète les missions de services à la population de la DGA-R avec notamment l'enfance et la petite enfance, la santé et la solidarité.



# Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : **DGA-RESSOURCES, SERVICES & SOLIDARITÉS** / évolution 2022-2023



Par rapport à 2022

Les différents objectifs de développement durable sont intégrés de façon assez homogène en 2023 par rapport à 2022.

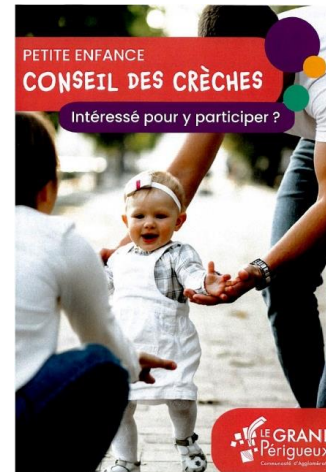
Nous pouvons même noter une légère progression sur quasiment tous les ODD.



# Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : DGA-RESSOURCES, SERVICES & SOLIDARITÉS / Actions phares de 2023

## Enfance, Petite enfance :

- colo apprenantes
- formation CPS
- réalisation de l'action médiation animale
- finalisation/publication du projet de service
- mise en œuvre des conseils de crèche



## Ressources humaines :

- mise en place d'un plan d'actions égalité professionnelle 2023/2025 et son porté à connaissance
- mise en place du dispositif de signalement, traitement et suivi des violences des harcèlements et des discriminations (partenariat avec le CDG24)
- 116 agents ont participé à une sensibilisation sur les TMS organisée par la MNT
- mise à en place du Forfait mobilité durable pour les agents

## Santé-Solidarité-Discriminations :

- Réalisation de près de 100 tests de situation sur l'accès au logement privé qui ont fait ressortir des cas probants de discrimination
- Travail sur le schéma territorial de santé dans le cadre de Grand Périgueux 2040 notamment

## PRÉVUES EN 2024

- l'agglomération joue les jeux (relation athlète et rythme sommeil, bonne santé, bonne alimentation, équilibre mentale, contexte géopolitique, tricherie/dopage...)
- campagne de valorisation de la profession d'assistante maternelle
- élargissement de l'action couches lavables à l'ensemble des crèches, à terme
- Mise en place budget et dette verts
- Rénovation de l'Aquacap
- Construction d'un gymnase à Sarliac sur l'Isle
- Réflexion sur jonction cyclable entre Vergt (et Périgueux) et l'étang de Neufont
- Déployer l'utilisation du coffre agent pour la dématérialisation des actes administratifs des agents (contrat, arrêté)
- Etudier la dématérialisation des inscriptions aux formations
- Etudier la possibilité de relancer une démarche CQVT 2025/2027
- Etude sur la mise en place de la participation obligatoire employeur en 2025 sur la prévoyance
- Révision du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage



CONCLUSION

*L'année 2023 a été marquée par l'élaboration de Grand Périgueux 2040. Projet de territoire de l'agglomération, il fournit un cadre stratégique à court et moyen termes de l'action publique locale.*

*La concertation déployée à cette occasion a pu s'appuyer sur un volet Participation déjà bien présent au sein des services de l'agglo. Mais c'est l'objectif concernant le développement responsable qui a le plus progressé. Objectif relevé comme « à renforcer » sur le bilan 2022, il marque déjà une progression de 8 points en 2023.*

*Aussi, dans le rapport 2022, nous notions la volonté de réfléchir à l'élaboration d'un observatoire à l'échelle de l'agglo : un recrutement interne a été lancé début 2024 pour un.e responsable de l'observatoire socio-économique de l'agglomération, notamment pour les études et le suivi à mener dans le cadre de Grand Périgueux 2040.*



ANNEXE

# MÉTHODE D'ÉLABORATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DEPUIS 2022

Depuis l'année 2022, une nouvelle trame de Rapport développement durable a été mise en place. Elle se base sur un système de notation permettant d'établir un positionnement sur les 6 finalités.

Au fil des années, il est possible de constater les évolutions de l'agglomération. À court terme, cet outil permet aux services de mettre en évidence les points forts et les points à travailler plus particulièrement, et aux élus, d'avoir des éléments complémentaires pour orienter leurs décisions.

Le système de notation se base sur 50 questions scindées en 6 chapitres correspondants aux finalités de développement durable définies pour le Grand Périgueux.

Ces questions sont précisées page suivante.

# 50 QUESTIONS PAR SERVICE POUR POSITIONNER L'AGGLO VIS-À-VIS DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CC, Biodiversité, Préservation ressources	Développement responsable	Épanouissement de l'être humain	Cohésion sociale, Solidarité	Participation	Pilotage, Transversalité, Evaluation
Niveau d'information sur le Développement durable :	Est-ce que mon service intègre dans ses objectifs et moyens :	Est-ce que mon service intègre dans ses objectifs et moyens :	Est-ce que mon service participe à :	Est-ce que mon service intègre dans ses objectifs et moyens :	Est-ce que pour les missions gérées par mon service est réalisé :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les agents du service ont-ils reçu une formation en lien avec le DD ?</li> <li>• Est-ce que dans mon service, de la veille est réalisée sur la réglementation ou les nouveautés liées au DD ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le développement d'une consommation et de pratiques citoyennes responsables ?</li> <li>• la réduction des déchets produits et leur valorisation ?</li> <li>• de privilégier les ressources renouvelables en remplacement de ressources non renouvelables ?</li> <li>• l'évolution de l'économie locale vers des pratiques durables ?</li> <li>• le développement des filières durables (économie verte, éco-industries, ESS...)?</li> <li>• la mobilisation des entreprises / industries vers la transition écologique et le développement durable (ISO 14 000, 26 000, RSE...)?</li> <li>• le développement de pratiques de gestion intégrée des parcs d'activité (aménagement, consommation eau, électricité, PDE...)?</li> <li>• l'adaptation de l'emploi et de la formation aux évolutions des compétences, par la formation continue (BTP...)?</li> <li>• l'inscription de l'action de la collectivité dans l'innovation, l'expérimentation, la recherche &amp; développement ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la réduction des précarités et de la grande pauvreté ?</li> <li>• la maîtrise des phénomènes de précarisation : énergétique (accès à l'énergie, à la mobilité), des retraités, situations de surendettement... ?</li> <li>• le renforcement du lien social entre générations ?</li> <li>• le renforcement du lien social entre populations de diverses origines socio-culturelles ?</li> <li>• la réduction des discriminations et des inégalités ?</li> <li>• la prise en compte des solidarités intercommunales, et la bonne articulation et cohérence avec diverses échelles territoriales ?</li> <li>• la solidarité internationale, par une coopération avec les acteurs associatifs et/ou décentralisée entre collectivités, sur les cinq finalités du développement durable ou par la compensation des GES produits par l'intervention publique ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'amélioration de la qualité des services à la population ?</li> <li>• un meilleur accès et une offre d'équipements ?</li> <li>• le maintien ou l'amélioration de la santé publique, dans ses dimensions environnementales ?</li> <li>• la prévention sanitaire (conduites addictives, hygiène de vie, choix alimentaires...) et l'accès aux soins ?</li> <li>• viser l'équité et l'égalité des droits entre les genre ?</li> <li>• l'amélioration de l'accès et des conditions de logement ?</li> <li>• l'amélioration de l'accès à l'emploi (accompagnement des personnes fragilisées, insertion...)?</li> <li>• l'amélioration de l'accès à la connaissance et à la culture ?</li> <li>• l'amélioration de l'accès à l'information locale, notamment environnementale ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'implication des acteurs locaux (associations, privés...)?</li> <li>• l'implication des partenaires institutionnels... ?</li> <li>• l'association d'instances participatives formalisées ?</li> <li>• l'association des habitants intéressés, dans des espaces, lieux, temps de rencontres ouverts (forum, ateliers de travail, réunions publiques...)?</li> <li>• l'implication des agents des différents services de la collectivité ?</li> <li>• la mobilisation de moyens par la collectivité pour assurer la participation ?</li> <li>• la mise en place d'un dispositif pérenne d'évaluation ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un portage politique transversal, adapté à l'intégration des enjeux transversaux de DD ?</li> <li>• L'association des autres territoires vers des objectifs partagés et moyens mutualisés ou mis en cohérence (EPCI voisins, syndicats, département, Région...)?</li> <li>• Le DD est-il pris en compte dans la prise de décision : lecture systématique des actions au regard des finalités du DD, analyse en coût d'opportunités et coût global ?</li> <li>• Une coordination technique et opérationnelle transversale pour être adaptée à la prise en compte du DD ?</li> <li>• Un management transversal ? formalisation de la participation des services concernés ? d'acteurs pluridisciplinaires externes, associant la mission DD... ?</li> <li>• L'incitation à l'émergence d'initiatives citoyennes ou associatives ?</li> <li>• La mise en mouvement des acteurs autour des enjeux du service ? (incitation au partenariat)</li> <li>• Dans une logique d'amélioration continue, des pratiques et modalités innovantes de travail sont-elles mises en œuvre ?</li> </ul>
Est-ce que mon service participe aux objectifs :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• de maîtrise des consommations et de la demande en énergie ?</li> <li>• de prise en compte des mesures de protection environnementale des milieux et des espèces ?</li> <li>• de renforcement de la connaissance des écosystèmes et des espèces qui en dépendent ?</li> <li>• de maîtrise de pressions sur la biodiversité et les milieux ?</li> <li>• de préservation et de valorisation de la nature et des paysages ?</li> <li>• de préservation de la ressource en eau ?</li> <li>• de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) ?</li> <li>• de renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables ? Si oui de quelle façon ?</li> </ul>					

Rendez-vous annuel, le rapport développement durable répond aux obligations posées par la loi du 12 juillet 2010, issue du Grenelle de l'environnement.

Cette loi demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Elle est complétée par l'article 5 de la loi du 4 août 2021 (2021-1031) précisant que les actions menées doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies.